fondation saint-jacques

Foyer Saint-Jacques Av. du Midi 2 CP 128 1890 St-Maurice tél. 024/486.01.00 fax 024/486.01.86 e-mail : info@ems-st-jacques.ch
Foyer Ottanel Rue du Collège 2 1904 Vernayaz tél. 027/763.24.00 fax 027/763.24.86 e-mail : info@ems-st-jacques.ch

A l'attention des pensionnaires,
des familles, des représentants
et proches des pensionnaires
de la Fondation Saint-Jacques

Affaire traitée par : GSC

St-Maurice, le 28 février 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'approbation du Service de la santé publique du 27.02.2024, nous vous informons que le Conseil de fondation a pris la décision d'augmenter les prix de pension de CHF 5.00/jour dès le 1er mars 2024.

Prix de pension dès le 01.03.2024

Chambre à	**1 lit**	**2 lits**
Pensionnaires domiciliés dans le district, par jour *	**CHF 127.--**	**CHF 117.--**
Pensionnaires domiciliés hors district, par jour	**CHF 147.--**	**CHF 136.--**
Pensionnaires domiciliés hors canton, par jour	**CHF 157.--**	**CHF 146.--**
Tarif en lit de court séjour (citoyens valaisans), par jour	**CHF 50.--**	**CHF 50.--**

Vu la situation administrative complexe et contrairement aux informations préalables que nous vous avions transmises le 15 décembre dernier, le Conseil de fondation a accepté de ne pas introduire rétroactivement les tarifs précités au 1er janvier 2024.

Pour information, la contribution annuelle des communes du district a été revue à la hausse au 01.01.2024 (+12.5%). Grâce à cette généreuse participation, nos tarifs demeurent dans les plus avantageux de la région.

Par ailleurs et dès la prochaine introduction de la CCT du personnel au sein des EMS & CMS du canton, il se pourrait qu'un nouvel ajustement des tarifs de pension puisse intervenir encore cette année. Nous ne manquerions pas de vous en faire part le cas échéant.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tout en vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fondation Saint-Jacques

B. Bergeat
Président

G. Schnorhk
Directeur

* si depuis 2 ans de domicile dans le district pour les personnes précédemment domiciliées en Valais ; respectivement depuis 5 ans pour les autres confédérés (cf. avenant aux conditions d'admission du 15.04.2018).